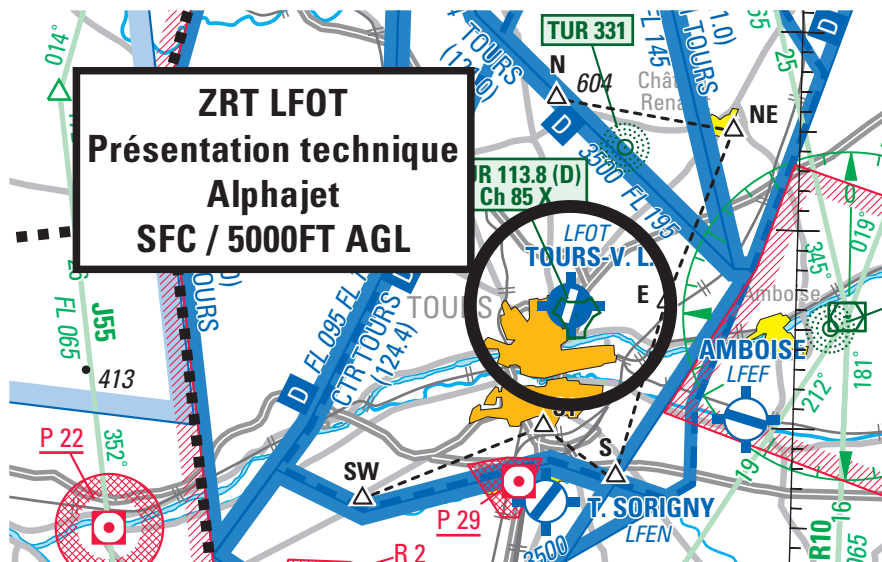




Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) sur AD Tours-Val de Loire LFOT
En vigueur : Du 30 octobre 2017 au 28 mars 2018

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Tours Val de Loire LFOT



ACTIVITÉ
Entraînement présentation technique avions de chasse

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable: (ÉTÉ : - 1 HR)
Lundi : 1615-1645
Mardi : 0730-0800, 1615-1645
Mercredi : 0730-0800, 1300-1330, 1615-1645
Jeudi : 0730-0800, 1300-1330, 1615-1645
Vendredi : 0730-0800, 1415-1445

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
Tours APP : 121.000 MHz
Tours TWR : 124.400 MHz

GESTIONNAIRE
Tours APP

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT et après coordination auprès de Tours APP

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte par Tours TWR

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
<u>Limites latérales</u> : Cercle de 5NM de rayon centré sur 47°25'55"N - 000°43'23"E (ARP LFOT)
<u>Limites verticales</u> : SFC / 5000ft AGL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
Chemins VFR suspendus entre "NE", "E" et "S"

ORGANISME A CONTACTER
Escadron des Services de la Circulation Aérienne 1C.705 / Téléphone : 02.47.85.84.15